

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

HISTORIC RALLYE ORGANISATION

20ème Rallye Classic du Tour de l'Aisne

NAVI-REGULARITE

18 et 19 Novembre 2017

ORGANISATION ET REGLEMENT

§§§§§§

**« 20ème Rallye Classic du Tour de l'Aisne »
Navi-Régularité**

SECRETARIAT DU RALLYE
Avant l'épreuve

HISTORIC RALLYE ORGANISATION
16 rue Quentin Barré– 02100 Saint Quentin
Tel : 0608735771

E-mail : pablocastelain02@orange.fr

COMITE D'ORGANISATION

Pablo CASTELAIN	Président de l'association « HISTORIC RALLYE ORGANISATION »
Francis HERMAND	Vice président de l'association H.R.O
Patrice SEBAOUN	Secrétaire de l'association H.R.O
Véronique CASTELAIN	Trésorière de l'association H.R.O
Eric VANDELDELDE	Membre de l'association H.R.O

Annick NARGUET	Secrétaire de l' ASA AISNE
Jean Claude LEUVREY	Président club de CHAMPAGNE Véhicule historique « R.C.V.H.S »

Relation concurrents : Pablo CASTELAIN / Francis HERMAND / Véronique CASTELAIN
Avec **H.R.O** « 0608735771 » « 0607729647 » « 0677443449 »

Article 1.1 P OFFICIELS de L'EPREUVE F.F.S.A

Direction de course	Jean Yves MAUER	Lic n° 139696 0323
Relations concurrents / FFSA	Annick NARGUET	Lic N° 1585 0101
Relations concurrents / FFSA	Jean Claude LEUVREY	Lic N° 88/0204

1-1 Définition

*L'ASA AISNE organise les 18 et 19 novembre 2017 en qualité d'**Organisateur Administratif** avec l'association « **Historic Rallye Organisation, H.R.O.** » en qualité d'organisateur technique, un rallye de NAVI-REGULARITE.*

« Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de régularité »

*Le présent règlement a reçu le visa du COMITE NORD PICARDIE N°3217 du ...12/08/17...ainsi que le **permis d'organiser FFSA N° 776.***

Article 2P- ASSURANCES

Conforme au règlement Standard F.F.S.A.

Les équipages disposeront d'une attestation d'assurances délivrée par notre courtier conformément à l'application du Décret 2006-554 du 16 Mai 2006.

Article 3P- CONCURRENTS ET PILOTE

3.1P – DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P – Toute personne souhaitant participer à cette manifestation, doit envoyer au Secrétariat du Rallye le formulaire d'engagement joint au présent règlement, dûment rempli, avant le 30/09/17.

Les détails concernant l'équipier peut être communiqué jusqu'aux vérifications administratives

Un membre de l'équipage ou la voiture pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications administratives, avec l'accord des organisateurs.

3.1.10P – Le nombre des engagés est fixé à 60 véhicules maximum. Les voitures admises seront choisies par le Comité d'Organisation, qui restera seul juge d'accepter ou de refuser les candidatures, sans avoir à en justifier les raisons.

3.1.11P – Les droits d'engagement sont : **de 682 € avec l'hôtellerie**
de 595 € sans l'hôtellerie
Avec la publicité facultative des organisateurs
1050 € sans la publicité facultative des organisateurs.

Ces droits d'engagement comprennent :

- 2 plaques de Rallye,
- 1 cadeau souvenir de l'épreuve,
- **Une nuit** HOTEL DU GOLF 02860 CHAMOUILLE
- **Trois repas** pour 2 personnes. Trois pauses.
- Les nuitées et les repas supplémentaires sont à définir sur le bulletin d'inscription.
- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur conformément à l'application du décret 2006-554 DU 16 Mai 2006.
- Chronométrage TRIPY
- Road book

3.1.12P - Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence conducteur valable pour l'année en cours, peuvent obtenir auprès de l'organisateur, lors des vérifications administratives, après présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (et une autorisation parentale pour les mineurs âgés de 16 ans minimum participant comme équipier), un titre de participation.

TITRE DE PARTICIPATION REGULARITE, valable pour ce seul rallye, au prix de **35 Euros**.

Article 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES AUTORISEES

Voitures mises en circulation **avant le 31 décembre 1987**. Des véhicules plus récents peuvent être admis à participer dans la mesure où ils représentent un intérêt pour la manifestation.

L'organisateur restera seul juge d'accepter ou de refuser une candidature, sans en avoir à en justifier les raisons. Tous les véhicules devront être conformes au code de la route.

Les véhicules pourront être équipés de trip, cadenceur, chrono etc..... Par contre >>

**Aucun GPS ne sera admis dans le véhicule sous peine d'exclusion immédiate.
§§§§§**

Article 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P – DESCRIPTION

Le **20^{ème} rallye classic du TOUR DE L' AISNE** représente :

Un parcours d'une longueur totale de : +/- **480 Km en 3 Etapes**.

TEST DE REGULARITE > TR (ou ZONES DE REGULARITE > ZR)

Zone de régularité

- +/- 15 TESTS de Régularité « **TR** » (**ZR**) sur voies ouvertes à la circulation publique dans le respect du code de la route. Chaque TR se déroule dans une « **Zone de Régularité** » la moyenne imposée pour l'ensemble de la ZR, ne pouvant pas dépasser 50 Km/h.

Il y aura également des zones de contrôle afin de vérifier que les concurrents respectent bien la moyenne donnée au départ de l'étape. **Si un concurrent est surpris à avoir une conduite dangereuse, il sera exclu de la manifestation.**

Article 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P – DEPART

Pour ne pas perturber la fluidité de la circulation, les départs seront échelonnés de minute en minute, et ce afin de permettre aux voitures autorisées à participer, de se fondre dans le trafic dans le respect du Code de la Route. Ils seront donnés dans l'ordre des numéros.

Afin de favoriser la navigation, le road book ne sera donné qu'à chaque départ d'étape.

7.6P – RAPPEL DES PENALITES

CONTROLES HORAIRES « CH » et « T I P »

Mise en place des postes de contrôle : « ouverture » 15 minutes avant l'heure idéale du premier concurrent. « Fermeture » 20 minutes après l'heure idéale du dernier concurrent.

La moyenne à réaliser ne pourra en aucun cas excéder **50 Km/ h**.

Les contrôles horaires **CH** et les **T I P** (temps intermédiaire de passage) ont pour but de vérifier le respect du temps imposé. **Les T I P** sont tous mentionnés sur le road book.

Chaque concurrent devra pointer aux CH, (ou passer devant le TIP) dans sa minute idéale.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage ou de passage sera pénalisée à raison de :

Pour tout retard : 20 secondes (20 points) par minute.

Pour toute avance : 60 secondes (60 points) par minute.

**CH et TIP MANQUÉS OU PASSES À L'ENVERS OU AVEC + DE 20' DE RETARD :
PENALITÉ 60' (3600 points)**

ZONE DE REGULARITE « TR » TEST DE REGULARITE (ou « ZR »)

La moyenne à réaliser ne pourra en aucun cas excéder **50 Km/ h sur l'ensemble de la ZR.**

PENALITES « TR » (ZR)

AVANCE :

Pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous du temps idéal : 4 secondes (4points)

RETARD :

Pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du temps idéal : 2 secondes (2points)

Si TR (ZR) pas effectué : pénalité de 90 minutes. (5400 points)

Le dépassement de plus de 30% de la moyenne donnée par l'organisateur sera pénalisé de 10 '.

Si le concurrent réitère un autre dépassement du même ordre, il sera exclu du rallye.

Les ZR ont plusieurs contrôles, en cas d'erreur de parcours si un équipage loupe un contrôle, pénalité : 30 minutes (1800 points)

SUIVI DU TRACE : CP « CONTROLE DE PASSAGE »

Afin que les concurrents respectent le tracé de l'épreuve, il sera mis en place des **CP** (contrôle de passage). Ils seront sous forme soit : **CP humains**, ou CP non humains matérialisés par des panneaux représentant des lettres « **CP lettre** » ou « **CP pince** ». Ces panneaux sont installés sur le bord droit de la route et sont à reporter sur le carnet de bord dans les cases prévues à cet effet.

Il se peut que l'organisateur installe des faux CP, c'est au copilote de bien suivre les indications du road book et de respecter le tracé de la manifestation.

CP manqué, erroné, pas dans l'ordre : pénalités de 3 minutes. (180 points)

EXCES DE VITESSE DANS VILLAGE : > à 50 km/h = 5 minutes (300 points)

Si un équipage pour des raisons techniques a plus de 20 ' de retard et ne peut se trouver au CH de départ il pourra être admis de nouveau dans le rallye après réparation de son véhicule à condition qu'il en informe l'organisation. Il rejoindra le rallye à un autre CH départ que l'organisateur lui indiquera.

Les pénalités seront alors additionnées. CH manqués, TIP manqués, CP manqués, ZR pas effectuées, etc...

Pour être classé, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire de l'épreuve et se trouver en parc fermé .

Perte du carnet de bord : le concurrent en informe immédiatement l'organisation. L'équipage sera autorisé à suivre le rallye, mais il ne pourra en aucun cas être classé.

CIRCULATION

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse. **Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route et aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.**

Tout comportement jugé dangereux sera sanctionné par l'exclusion de l'épreuve. Il en est de même pour tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres concurrents.

Article 9P – CLASSEMENT

Il sera établi un

- CLASSEMENT GENERAL
- CLASSEMENT PAR CLASSE (cylindrée)
 - Classe 1 : jusqu'à 1300 cm³
 - Classe 2 : au dessus de 1300 cm³ et jusqu'à 1600 cm³
 - Classe 3 : au dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³
 - Classe 4 : au dessus de 2000 cm³
- CLASSEMENT EQUIPAGES FEMININS
- CLASSEMENT DU MEILLEUR TEAM (mini 3 voitures)
- CLASSEMENT DU MEILLEUR DANS TOUTES LES ZR

Article 10P – COUPES

REMISE DES PRIX

Aucun prix en espèces ne sera distribué,

Une coupe sera remise aux trois premiers du classement du général, aux premiers de chaque classe et au premier équipage féminin.